Travaux de la Chambre

M. Cafik: J'ai tout simplement dit que, si nous pouvions trouver un arrangement qui conviendrait à tous les députés et qui permettrait au gouvernement d'adopter un ordre de la Chambre visant à expédier le bill C-5 d'ici vendredi, nous pourrions déposer ces motions immédiatement. Cela permettrait aux députés et au gouvernement d'atteindre le but qu'ils se sont fixé et qui serait de terminer l'étude du bill C-5 avant vendredi soir.

Une voix: Continuez comme vous le faites et nous serons encore ici le jour de l'an.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je crois que le ministre m'a mal compris. Je prétends simplement qu'il serait utile à tous les députés avant que les motions ne soient déposées, surtout celle qui concerne le débat sur les affaires extérieures, qu'ils en connaissent la teneur. Je demande simplement au ministre qu'il en remette des exemplaires aux représentants de tous les partis avant même que la motion ne soit déposée.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, à mon sens, la requête est tout à fait raisonnable. Je crois que celle que j'ai faite l'est aussi. Je prends bonne note de ce que le député a dit et dès que la motion sera rédigée, je tâcherai d'en faire remettre des exemplaires aux députés des partis de l'opposition.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, voilà une question excessivement importante. De telles situations arrivent chaque année à l'approche des vacances de Noël. Cela n'est pas nouveau, il en est toujours ainsi.

Le bill C-5 est un projet de loi très important, qui intéresse tous les députés ainsi que toute la population puisque, normalement, dans une démocratie, toute la population doit connaître la loi électorale, car c'est elle qui doit la vivre cette loi.

Nous sommes d'accord pour que le bill C-5 soit adopté le plus tôt possible et avec le plus d'intelligence possible.

Néanmoins, d'après ce que vient de dire l'honorable ministre, nous tiendrons peut-être, on n'en est pas certain, un débat sur les affaires extérieures. On ne connaît pas la nature de la motion et on ne sait pas s'il y aura véritablement un débat. Pourquoi ne pas nous le dire? Et s'il y a un débat, pourquoi ne pas nous dire exactement sur quel sujet en particulier il doit porter? Je crains beaucoup, monsieur le président, que lorsque la motion sur le bill C-5 sera adoptée la semaine prochaine, si on ne connaît pas exactement la nature des débats qui seront en cours à la Chambre, il est possible qu'un certain nombre de députés manquent, et l'on sait que la température influence beaucoup ces choses.

Monsieur le président, je pense qu'il serait normal qu'on demande à l'honorable ministre de bien vouloir nous préciser la nature de ce débat afin que nous puissions nous y préparer d'une façon intelligente et ainsi avoir des journées très intéressantes et fructueuses.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

● (1522)

[*Traduction*]

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a eu malentendu; si c'est de ma faute, je prie la Chambre de m'en excuser. Si, d'ici mardi prochain, l'étude sur le bill C-5 n'est encore pas terminée, je présume qu'il n'y aura pas de débat sur les affaires extérieures. C'est pourquoi j'ai fait savoir que la motion sera déposée après que la Chambre aura disposé du bill C-5. D'après les entretiens privés que j'ai eus avec les députés, j'ai été amené à croire que l'on disposerait du bill C-5 cette semaine, et j'ai aussi fait savoir à tous les députés que le débat sur les affaires extérieures, s'il a lieu comme nous le supposons, sera un débat d'ordre très général qui permettra amplement aux députés de prendre la parole et d'aborder toutes les questions concernant les affaires extérieures. Je n'ai pas pris connaissance moi-même de la motion mais je crois que c'est là son objectif. Il me semble que pour la gouverne des députés, il serait bon qu'ils en tiennent compte pour se préparer à un débat qui pourrait avoir lieu lundi et mardi prochains, selon le jour où l'on aura disposé du bill C-5.

M. Foster: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le leader suppléant à la Chambre pourrait-il dire si le gouvernement a l'intention de déposer le bill sur le pipe-line de l'Alcan? Il me semble que c'est une question très importante non seulement pour le Yukon mais du point de vue économique de l'ensemble du pays. Le bill pourrait-il être déposé avant les vacances de Noël afin que les députés aient la possibilité de revoir la question avant les vacances?

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de déposer plusieurs projets de loi en première lecture avant l'ajournement. N'ayant pas la liste de ces bills sous la main, j'avoue que je ne sais si celui-ci y est inclus, mais s'il ne l'est pas, je tiendrai compte de l'instance de mes collègues, et verrai ce que l'on peut faire à ce sujet.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INTERDICTION DES PRÉSENTATIONS PORNOGRAPHIQUES

M. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le bill C-41, tendant à modifier le Code criminel (présentations pornographiques).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, il est vrai que ce bill traite de la pornographie, mais j'estime qu'il s'agit plutôt d'un bill pour lutter contre la pollution de l'environnement. Son but n'est pas de supprimer la pornographie de la société, mais d'empêcher les directeurs d'établissements qui axent leur publicité sur le sexe et la pornographie d'afficher ce genre de publication, aux yeux du public et des passants.